

MAIRIE
DE
REPLONGES



N° Délibération
D362025

Nombre de membres en
Exercice : 27
Présents : 22
Votants : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation :
16/05/2025

Extrait du Registre
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de REPLONGES

Séance du 23 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 16 mai 2025, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,
M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian –
Mme PACCAUD Christine – M. MONTERRAT Raphaël, Maires-Adjointes,
M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique – Mme DESBROSSES Marie-
Claire – Mme BOIVIN Nadine – M. MONTERRAT Franck – M. ALBENQUE
Christophe – M RIGAUD Denis – M. GAILLARD Bruno – Mme BOZONNET
Nathalie – Mme DEGRANGE Valérie – Mme LOURD Mathilde –
M. MURE Julien – M. BERRY David – Mme BONNAT Laura – M. BATAILLARD
Kévin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : – Mme RAVAT Ginette a donné pouvoir à M.
CHEVRET Pascal, Mme FONTIMPE Catherine a donné pouvoir à M. VERNOUX
Bertrand, M. NILLON Christophe a donné pouvoir à Mme PACCAUD Christine,
Mme PONCET Florence a donné pouvoir à M. RETY Jean-Pierre, Mme JOLY
Christelle a donné pouvoir à M. ALBENQUE Christophe

Arrivé en cours : M. DEVEYLE Alain arrivé à la 3^{ème} question

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

Objet de la délibération : **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ENTRE LA
COMMUNE ET LE SERVICE SOCIAL DE LA CARSAT DE L'AIN**

Monsieur le Maire explique que le service social de la CARSAT nous a fait
une demande pour recevoir les assurés de l'assurance maladie dans une salle de la
mairie, lors de permanence les 1^{er}, 4^{ème} et éventuellement 5^{ème} lundi de 9h à 12 et de
14h à 16h.

Ce service accompagne les assurés en matière de maladie et les aide en cas d'arrêt de
travail et de difficultés à reprendre une activité professionnelle et de maladie
entraînant des difficultés dans le quotidien.

Ces permanences débiteront à compter du lundi 30 juin 2025.

Afin de formaliser cette mise à disposition, monsieur le Maire présente une
convention entre nos deux institutions, pour préciser les responsabilités et les devoirs
de chacun.

Après avoir donné lecture de cette convention, Le Conseil Municipal, après
en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition de locaux
entre la commune et le service social de la CARSAT de l'Ain,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et tout
document relatif.

Pour copie délivrée conforme aux registres,
Replonges, le 03 juin 2025



Le Maire de REPLONGES,

Bertrand VERNOUX
011-210103206-20250523-D362025-DE
Date de réception préfecture : 05/06/2025